



Le système seigneurial ou la transsubstantiation de la valeur d'usage en valeur d'échange

Julien Demade

► To cite this version:

Julien Demade. Le système seigneurial ou la transsubstantiation de la valeur d'usage en valeur d'échange. Genèses. Sciences sociales et histoire, 2020, 121, pp.76-98. hal-01563151

HAL Id: hal-01563151

<https://hal.science/hal-01563151>

Submitted on 17 Jul 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Structure et dynamique de la valeur dans le système seigneurial

Julien Demade

Introduction

Parce que nous vivons dans un monde régi par la valeur d'échange, un monde, si l'on préfère, où les décisions des agents leur sont dictées avant tout par la valeur monétaire de ce à quoi ils ont affaire, il nous est extrêmement difficile d'envisager un autre type de rapport à la valeur – difficulté dont rien ne témoigne mieux que l'incapacité de notre société à régler ses actions sur des valeurs non monétaires (par exemple celle que représente le climat de notre planète), et ceci même lorsque d'une telle révision des valeurs prises en compte dépend rien moins que la pérennité de notre espèce. Si nous sommes ainsi, même face à une nécessité vitale, incapables de nous dépendre de l'emprise qu'exerce sur nous, sur notre perception du monde, la valeur d'échange, combien plus ardue encore est la tâche lorsqu'il s'agit simplement d'étudier des sociétés qui, parce qu'elles sont autres que la nôtre, nécessairement fonctionnent sur la base d'un rapport à la valeur autre que celui qui caractérise notre société capitaliste. Et, effectivement, face à de telles sociétés, la solution la plus couramment adoptée (au delà bien sûr de discours qui mettent en avant leur altérité, mais qui en fait la rabattent tout entière sur un simple exotisme de détail) consiste à n'y discerner que notre propre rapport à la valeur ; attitude d'autant plus fréquente qu'elle n'est pas seulement l'effet de l'extrême difficulté qu'il y a pour nous à envisager l'existence en dehors de la valeur d'échange, mais que par surcroît elle contribue à la stabilité de notre monde puisqu'elle revient à présenter comme naturel, anhistorique, notre rapport à la valeur, rendu ainsi imperméable à toute critique, et immun à toute possibilité de changement. Cet ethnocentrisme¹ est susceptible de prendre deux formes, exclusives l'une de l'autre. Il peut tout d'abord s'agir de n'analyser les sociétés autres que la nôtre

1 J'utilise ce terme commun par commodité, mais ce dont il est question ici n'a bien sûr rien à voir avec quelque ethnie que ce soit, et tout par contre avec un système économique qui a aujourd'hui peu ou prou englobé le monde entier.

qu'en s'intéressant en leur sein à la seule valeur d'échange, comme si les logiques sociales structurées autour d'autres types de rapport à la valeur y étaient nécessairement secondaires ; ainsi, au delà d'une apparente reconnaissance de l'existence de ces autres types de rapport à la valeur, est-il fondamentalement affirmé que leur non prise en compte n'a pas de conséquence majeure sur l'intelligibilité que l'on peut fournir de ces sociétés. D'autre part, de façon à la fois moins grossière (puisque'elle repose moins sur l'ignorance systématique des sociétés différentes de la nôtre) et plus brutale (puisque l'altérité de ces sociétés ne fait l'objet d'une reconnaissance préalable que pour être ensuite plus radicalement déniée), il peut s'agir de démontrer que les formes autres de rapport à la valeur ne fonctionnent jamais, *in fine*, que d'une manière foncièrement identique à la valeur d'échange – soit la transposition à l'étude des sociétés autres du fait d'analyser économiquement, dans le cadre de notre société, les comportements non économiques².

Notre ambition ici sera au contraire de pleinement comprendre le rapport *sui generis* qu'établit chaque société à la valeur, rapport qui en retour l'établit en tant que formation sociale distincte des autres. En première approximation, nous nous limiterons à la seule valeur des biens (et de l'activité qui les produit), non pas certes qu'elle soit la seule, ni nécessairement toujours la plus déterminante, des formes de valeur. Mais, si pour ce type de valeur, qui est celle sur quoi se fonde notre rapport à la valeur en tant que valeur d'échange, on parvient à montrer que d'autres sociétés ont fait prévaloir d'autres rapports à la valeur que la valeur d'échange, alors le plus dur de la démonstration aura sans doute été effectué, et il sera aisé de la généraliser aux formes de valeur autres que celles portant sur les biens. Cette démonstration, nous essaierons de la mener à propos du système seigneurial, à propos donc du deuxième moment qui, des XIIe-XIIIe aux XVIIe-XVIIIe

2 Cette approche est particulièrement liée à Gary Becker. Pour une application à l'histoire médiévale, voir par exemple Oliver VOLCKART, *Wettbewerb und Wettbewerbsbeschränkung im vormodernen Deutschland (1000-1800)*, Tübingen, Mohr Siebeck, 2002, qui analyse les institutions médiévales (et notamment la seigneurie) comme liées au fait que dans la société féodale le bien rare est la sécurité, service qu'elles proposent (de façon concurrentielle, dans le cadre d'un marché) d'assurer contractuellement aux demandeurs (roturiers) de sécurité, demandeurs qui décident librement de leur fournisseur de sécurité de manière à maximiser leur sécurité. Pour un démontage en règle de cette approche, voir la recension de Werner PLUMPE dans *sehepunkte*, 4-6, 15.06.2004 (<http://www.sehepunkte.de/2004/06/3604.html>).

siècles, caractérise la société féodale après son moment domanial³. Cette période paraît en effet particulièrement adaptée pour nous déprendre de la rétrojection inconsciente de la valeur d'échange sur des fonctionnements sociaux autres. Ceci d'une part parce que, comme la valeur d'échange est dans le système seigneurial non seulement présente mais importante, il nous fournit (du moins en apparence) un accès plus commode à au moins certaines de ses logiques, puisque celles-ci correspondent à ce que nous savons analyser. Mais, d'autre part, comme la valeur d'échange n'est, dans ce système social, au mieux, qu'une forme parmi d'autres du rapport à la valeur, et que tout porte à croire qu'elle n'y est pas la forme dominante, le système seigneurial nous oblige aussi bien à prendre au sérieux la logique propre à chaque forme de rapport à la valeur, sans chercher à les rabattre sur la logique de la seule valeur d'échange, puisqu'en effet s'il n'y avait pas différentes logiques à l'œuvre on s'expliquerait mal la raison d'une telle coexistence de différentes formes de rapport à la valeur. Le choix, comme objet d'étude, du système seigneurial, s'explique donc par le fait qu'il permet, mieux que d'autres formations sociales, de contrôler les deux écueils dans lesquelles tombent trop souvent les essais d'analyse du rapport à la valeur dans les sociétés autres que la nôtre⁴.

I. Le système seigneurial ou la généralisation de la valeur d'échange

Dans le système seigneurial, la forme normale de prélèvement est le prélèvement en produit, qui représente, par comparaison avec le système domanial, une nouveauté radicale, non pas

3 Sur la distinction entre système domanial et système seigneurial (les deux n'étant à comprendre que comme des idéaux-types, dont et la chronologie exacte de l'établissement et de la disparition, et les formes concrètes, se différencient en fonction des zones considérées) : Julien DEMADE, *Essai sur les modes de ponction féodaux. Du servitium aux transactions monétaires sur les denrées*, à paraître aux Presses universitaires François-Rabelais.

4 Pour de plus amples développements quant aux avantages heuristiques que présente l'étude du système seigneurial en particulier pour se déprendre des fausses évidences d'une science sociale (et particulièrement de sa déclinaison économiste) caractéristique du système capitaliste (parce qu'elle est née en son sein et qu'il l'a formée et informée) : Julien DEMADE, « L'histoire (médiévale) peut-elle exciper d'une utilité intellectuelle qui lui soit spécifique ? », in Didier MÉHU, Néri de BARROS ALMEIDA et Marcelo CÂNDIDO DA SILVA (dirs.), *Pourquoi étudier le Moyen Âge ? Les médiévistes face aux usages sociaux du passé*, Paris, Publications de la Sorbonne, coll. « Histoire ancienne et médiévale », n° 114, 2012, pp. 15-60 en l'occurrence p. 46-54.

seulement par l'importance qui est désormais la sienne (puisqu'il est devenu la forme normale du rapport de domination) mais tout simplement par son existence même. Certes le système domanial connaissait déjà la réquisition de produits mais, outre qu'elle n'y occupait qu'une place secondaire par comparaison avec les réquisitions d'activité, elle n'était de toute façon que l'une des modalités, mal distinguée des autres, du service domanial, en raison de l'indistinction entre produit et produire caractéristique de ce dernier, en raison donc du fait que le rapport de domination n'y visait jamais qu'une production, dans toute l'indécision propre à ce terme. De cette indécision il n'est plus nulle trace dans le système seigneurial, caractérisé au contraire par la distinction nette qui y est faite entre redevances et corvées. Ainsi, dans le censier des cisterciens de Baumgartenberg (Haute-Autriche, 1335), une entrée comme « *Servicium, quod porrigitur ad curiam : Primo de curia et pomerio in Harttrat datz den Ebenaern in Nativitas Domini 3 talenti denarii et Dominica Invocavit 3 talenti denarii et unam carratam vini tempore vindemiarum und sechs ham chraüts* »⁵ se trouve sous la rubrique *Redditus in Austria ad curiam in Chremsa*⁶, tandis que *Hii sunt vectores vini* fait l'objet d'une rubrique complètement à part⁷. Redevances portables et corvées de charroi, loin d'être (comme dans le système domanial) unifiées par le déplacement qui leur est commun, représentent désormais deux types de prélèvement présentés comme totalement différents, puisqu'ils font l'objet de rubriques distinctes⁸.

5 *Die mittelalterlichen Stiftsurbare des Erzherzogtums Österreich ob der Enns*, SCHIFFMANN Konrad éd., tome 2, Wien (Österreichische Urbare, III-2-2), 1913, page 11.

6 *Ibidem*, page 10.

7 *Ibidem*, page 70.

8 Notre exemple peut paraître étrangement choisi tant il dégage, au premier abord, un sentiment de familiarité domaniale : *servicium, curia, carrata*, tout cela renvoie à des choses non pas seulement connues mais structurantes dans le système domanial ; choses toutefois qui ici apparaissent dans un cadre tout différent (*curia*, d'institution structurante, semble être devenue si polysémique qu'elle peut identiquement désigner les deux bords du rapport de domination), et surtout un cadre qui, si l'on prend en compte non pas ce qui est dit mais ce qui ne l'est pas, apparaît finalement radicalement autre puisqu'il n'y est plus aucune trace d'un service hebdomadaire. On a donc bien ici affaire, ce qui n'a rien d'étonnant étant donnée la date de ce document, à un exemple du fonctionnement du système seigneurial, ce malgré la survivance de quelques termes issus du système domanial. Où l'on voit combien la sémantique historique n'a rien à voir avec le simple repérage des mots, de leur apparition et disparition, puisqu'ils entretiennent avec les sèmes, qui seuls importent, une relation qui, pour n'être pas d'indépendance, n'est certainement pas non plus d'identité, relation donc pouvant aussi bien faire coïncider un sème avec un mot qu'un

Si cette distinction qui, du système domanial au système seigneurial, a été opérée entre le produit et le produire, a été facilitée par le fait que l'élément déterminant du rapport de domination ne résidait plus dans les pratiques de déplacement, que donc celles-ci n'étaient plus susceptibles d'assurer la subsomption d'éléments divers⁹, sa cause réside dans le fait que, d'un système à l'autre, l'importance de la valeur d'échange s'est considérablement accrue, celle-ci n'ayant dans le système seigneurial plus rien de commun avec le rôle périphérique qui était le sien dans le système domanial. Or qui dit généralisation des échanges monétaires dit possibilité de supprimer le lien entre produit et produire au delà même des seuls rapports de domination, puisque le seul moyen de se procurer un produit (outre, donc, les rapports de domination) ne réside plus dans le fait de le produire. Parce que donc le tenancier du système seigneurial, contrairement au dépendant du système domanial, peut parfaitement s'être procuré ce qu'il verse autrement qu'en le produisant lui-même (et n'a parfois pas le choix de procéder autrement – que l'on pense par exemple aux redevances en poivre), ses redevances en produit n'impliquent plus nécessairement de sa part directement un produire, et pour cette raison prélever un produit devient un acte parfaitement distinct de celui consistant à prélever un produire, parce que le produit prélevé est un produit abstrait (de ses conditions de production). Au contraire, dans le système domanial, demander le versement d'un produit ou l'effectuation d'un produire ne représentait jamais que les deux faces du Janus qu'était le service domanial, deux faces d'autant plus aisément non distinguées qu'elles étaient identiquement organisées de manière à impliquer un déplacement vers le maître – et la préférence lourde accordée à la réquisition de l'activité n'y était due qu'à la capacité de ce type de réquisition à multiplier de tels déplacements, réitérés tout au long du procès productif au lieu de n'être effectué

mot avec des sèmes ou un sème avec des mots, et ceci de façon variable diachroniquement tout autant que synchroniquement. Pour le dire autrement, ce ne sont jamais les mots qui importent mais les rapports qu'ils entretiennent entre eux, rapports qui seuls leur donnent leur valeur (sémantique), parce que plus généralement toute valeur (qu'elle soit sémantique ou non) n'est jamais qu'un rapport.

- 9 Julien DEMADE, « Les « corvées » en Haute-Allemagne, du rapport de production au symbole de domination (XIe-XIVe siècles) », in Monique BOURIN et Pascual MARTÍNEZ SOPENA (dirs.), *Pour une anthropologie du prélèvement seigneurial dans les campagnes médiévales (XIe-XIVe siècles) : Réalités et représentations paysannes. Colloque tenu à Medina del Campo du 31 mai au 3 juin 2000*, Paris, Publications de la Sorbonne, coll. « Histoire ancienne et médiévale », n° 68, 2004, p. 344-345.

qu'une fois lors du versement du produit¹⁰. L'apparition des corvées en tant que catégorie distincte¹¹ renvoie donc *in fine* à cette généralisation de la circulation des produits comme valeur d'échange qui caractérise le système seigneurial¹². Il ne s'agit par là nullement de dire que les produits ne pouvaient jamais exister, dans le système domanial, comme valeur d'échange, mais que cela restait de l'ordre de l'exceptionnel, du fonctionnement anormal n'ayant d'autre utilité que de désigner comme tel le fonctionnement normal des interactions sociales nouées autour des objets et de leur circulation ; ce qui change, quant à l'existence des objets comme valeur d'échange dans le système seigneurial, est donc de l'ordre du quantitatif, mais d'un changement quantitatif dont l'importance provoque une rupture qualitative.

De cette généralisation, dans le système seigneurial, de l'existence des produits comme valeur d'échange, de cette transformation radicale d'ordre qualitatif donc, il n'est d'ailleurs de meilleur exemple que le prélèvement seigneurial lui-même. En effet, l'une de ses caractéristiques essentielles, quoique largement inaperçue parce que considérée comme un simple détail d'ordre

10 On voit que, si le service domanial ne pouvait porter qu'indistinctement et sur le produit et sur le produire, le prélèvement seigneurial par contre aurait parfaitement pu ne porter que sur l'un ou sur l'autre, et qu'il n'y avait donc rien d'inévitable à ce qu'il porte sur l'un comme sur l'autre (quoique de façon très différente puisque l'importance du prélèvement sur le produit y est d'ordre pratique alors que celle du prélèvement sur le produire y est d'ordre symbolique). En aucun cas donc les corvées ne peuvent être considérées comme un inévitable reliquat du service domanial.

11 Julien DEMADE, « Les « corvées » en Haute-Allemagne, du rapport de production au symbole de domination (XIe-XIVe siècles) », *op. cit.*, p. 357-359.

12 Cette généralisation, quoique comprise dans un cadre théorique très différent du nôtre (puisque'elle est vue comme protocapitalisme), a été au centre des efforts de nombre d'historiens anglais des dernières décennies, autour de Richard H. Britnell. Si les bases étaient posées dès son « The Proliferation of Markets in England (1200-1349) », *Economic History Review*, 34, 1981, pages 380-387, la fortune historiographique du thème ne date que du début des années 1990 (voir le volume collectif BRITNELL Richard H., CAMPBELL Bruce M.S. dir., *A Commercialising Economy : England 1086 to circa 1300*, Manchester : Manchester University Press, 1994, qui témoigne de l'engouement d'un large groupe de chercheurs). Pour le recensement et l'analyse des principaux travaux empiriques, voir : BAILEY Mark, « Historiographical Essay : The Commercialisation of the English economy, 1086-1500 », *Journal of Medieval History*, 24-3, 1998, pages 297-311 ; pour une présentation problématisée des principaux résultats : BRITNELL Richard H., *The Commercialisation of English Society (1000-1500)*, Cambridge : Cambridge University Press, 1993 ; pour une mise en perspective théorique de ces recherches : BRITNELL Richard H., « Commerce and Capitalism in Late Medieval England : Problems of Description and Theory », *Journal of Historical Sociology*, 6-4, 1993, pages 359-376.

empirique, réside dans la convertibilité des différentes redevances, c'est-à-dire dans la capacité qu'ont les tenanciers de régler leur dû non pas seulement tel que stipulé mais par le biais de n'importe quel autre versement, pourvu qu'il fût d'une valeur monétaire identique au dû initial. Ainsi dans le village franconien de Simonshofen, au XVe siècle, 23 % des 5 700 versements de redevances effectués par les tenanciers l'ont-ils été par conversion, phénomène qui a touché l'ensemble des redevances en produit, quoique de manière plus ou moins ample¹³. La rupture est ici, avec le système domanial, à peu près absolue ; en effet, alors que le service domanial était justifié par la *necessitas* du maître, par son adéquation donc aux besoins de ce dernier, et de ce fait par sa non-convertibilité puisqu'il était valeur d'usage pour celui qui en bénéficiait, le prélèvement seigneurial n'est plus pour son bénéficiaire qu'un pur *quantum* de valeur d'échange tandis que les tenanciers se retrouvent parfaitement libres – au delà de l'apparente définition concrète des redevances – de déterminer sous quelle forme concrète ils s'acquittent de ce *quantum*. Parce que le seigneur peut indifféremment, et ce qui plus est de façon variable suivant les années, recevoir du seigle, de l'avoine, des fromages, de la monnaie ou n'importe quoi d'autre, tout lien direct entre le prélèvement qu'il opère et ses besoins propres est rompu, et ces derniers donc ne servent plus à justifier le premier.

On voit alors que, si ce qui était requis dans le système domanial était non un produit mais une production, parce que ce qui était requis était, pour celui qui le fournissait aussi bien que pour celui qui en bénéficiait, valeur d'usage, de même mais différemment ce qui dans le système seigneurial est prélevé n'est toujours pas un produit. Il pourrait pourtant sembler, puisque désormais redevances et corvées sont parfaitement distinctes, et puisque par ailleurs du système domanial au

13 Pour aucun type de redevance en produit le pourcentage des versements effectués par conversion n'est inférieur à 9 %, suivant que l'on prenne le nombre brut de versements ou leur importance ; et ce pourcentage peut monter pour certaines redevances jusqu'à 71 %. Cf. pour ces données (établies sur la base d'une soixantaine d'années), ainsi que pour la présentation de la documentation dont elles sont extraites, Julien DEMADE, « Le paiement par conversion des redevances seigneuriales dans un village franconien au XVe siècle », in Laurent FELLER (dir.), *Calculs et rationalités dans la seigneurie médiévale : les conversions de redevances entre XIe et XVe siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, coll. « Histoire ancienne et médiévale », n° 100, 2009, pp. 27-54, en l'occurrence particulièrement le graphique 1.

système seigneurial l'importance des redevances en argent a elle aussi changé du tout au tout, que la tripartition chère à l'historiographie entre prélèvement en produit, en travail et en monnaie, si elle est inadaptée à l'étude du système domanial, n'aurait eu que le défaut d'être anachroniquement rétrojetée sur ce dernier alors que ce n'est que pour le système seigneurial qu'elle eût été valide. Mais si l'on prend au sérieux le fait, établi par la convertibilité des redevances, que celles-ci ne sont pour les seigneurs que valeur d'échange, alors précisément les redevances ne sont pas à proprement parler en produit mais en valeur d'échange : non pas en produit, non plus en production, mais en marchandise¹⁴ ; on ne saurait, à cet égard, ignorer que le versement par conversion des redevances se fait exactement au prix du marché¹⁵. L'invalidité de la tripartition classique, s'agissant du système seigneurial, apparaît parfaitement si l'on reprend l'exemple du censier des cisterciens de Baumgartenberg (cf. p. 4) qui ne procède qu'à une bipartition, qui regroupe d'un côté non pas seulement les redevances en produit mais aussi bien les redevances en monnaie, tout donc ce qui relève de la valeur d'échange¹⁶. Mais cela signifie alors que l'autre versant de cette bipartition, les

14 J'appelle « production » ce que l'on se procure et que l'on utilise comme valeur d'usage, « marchandise » ce que l'on se procure et que l'on utilise comme valeur d'échange, et « produit » ce que l'on se procure comme valeur d'échange et que l'on utilise comme valeur d'usage. On voit donc que le fait que les seigneurs considéraient leur prélèvement exclusivement comme valeur d'échange n'était en rien une conséquence inévitable de cet accroissement du rôle social des transactions monétaires qui caractérise le système seigneurial, puisque celui-ci n'était nullement incompatible avec le fait que les seigneurs considèrent leur prélèvement comme produit (au sens que je viens de définir). Si les seigneurs ont à leur prélèvement un rapport de valeur d'échange, il ne faut donc pas en chercher la cause dans l'accroissement des transactions monétaires, qui n'en a fourni que la condition de possibilité puisqu'il ouvrait aussi bien à un maintien du rapport à la ponction comme valeur d'usage qu'à la mutation de ce rapport comme valeur d'échange. Si les dominants n'avaient fait qu'adapter leurs comportements à l'augmentation des transactions monétaires, en conservant donc tout ce qui de leur mode d'agir antérieur pouvait l'être, c'est comme produit qu'ils auraient considéré leur prélèvement. Qu'il n'en ait rien été amène à penser que, loin d'avoir été confrontés à un phénomène auquel ils se seraient adaptés, c'est bien au contraire eux qui ont initié ledit phénomène, auquel c'est le reste du corps social qui a dû s'adapter – adaptation qui en l'occurrence, comme on le verra, a été rendue d'autant plus facile que les dominés n'avaient en rien besoin d'abandonner leur rapport à leur production comme valeur d'usage.

15 Julien DEMADE, « Le paiement par conversion des redevances seigneuriales dans un village franconien au XVe siècle », *op. cit.*, p. 48-50.

16 Aussi bien, sachant d'une part que les versements par conversion peuvent affecter tout autant les redevances en produit que celles en monnaie, et d'autre part que l'essentiel de ces versements par conversion (69% à Simonshofen) correspondent à des versements de monnaie, dans les faits la différence entre les deux types de redevances est tenue. Pour la proportion des versements par conversion effectués en monnaie à Simonshofen : DEMADE Julien, « Le

corvées donc, est lui caractérisé par la valeur d'usage – et effectivement l'on observe à Simonshofen que le seul dû seigneurial qui ne soit à peu près jamais versé par conversion, ce sont les corvées¹⁷. Que l'on n'ait nullement affaire à une tripartition produit/travail/monnaie mais à une bipartition valeur d'échange/valeur d'usage apparaît de façon particulièrement éclatante lorsque l'on constate par surcroît qu'à Simonshofen le deuxième moyen le plus employé, après la monnaie, pour régler par conversion des redevances, est d'abandonner au profit du seigneur le salaire que celui-ci doit à son tenancier pour une tâche effectuée par ce dernier à son profit ; ainsi donc *notre* catégorie de « travail » apparaît-elle radicalement éclatée entre d'une part des redevances qu'il sert à verser par conversion (parce que dans ce cas et le « travail » et les redevances ne sont en fait que valeur d'échange), et d'autre part des corvées à quoi ni ce « travail » ni rien d'autre d'ailleurs ne peut être substitué, parce qu'elles sont valeur d'usage¹⁸ ; entre donc une activité salariée qui n'est qu'une marchandise comme une autre, et des corvées qui, en tant que valeur d'usage, ne peuvent être confondues avec rien d'autre¹⁹.

paiement par conversion des redevances seigneuriales dans un village franconien au XVe siècle », in: Feller (Laurent) dir., *Calculs et rationalités dans la seigneurie médiévale : les conversions de redevances entre XIe et XVe siècles*, Paris : Publications de la Sorbonne (Histoire ancienne et médiévale, 100), 2009, graphique 2.

- 17 Seuls 3 % des versements de corvées de charroi et 4 % des versements de corvées à bras sont effectués par conversion : Julien DEMADE, « Le paiement par conversion des redevances seigneuriales dans un village franconien au XVe siècle », *op. cit.*, p. 33, graphique 1. Qui plus est, ces versements extrêmement rares de corvées par conversion ne sont avant tout le fruit que d'une année exceptionnelle, puisque sur la soixantaine d'années étudiées 43 % des versements de corvées par conversion proviennent de la seule année 1448. Ils peuvent donc être considérés comme un simple hapax non significatif.
- 18 Sur l'importance du salaire comme moyen de règlement des redevances, et sur l'absence de tout cas (fors un) de versement des corvées par abandon d'un salaire : *ibid.*, p. 44, tableau 1. Pour ce qui est des redevances versées par le biais de l'abandon d'un salaire, on constate qu'il s'agit aussi bien de redevances en produit (environ 70 cas) que de redevances en monnaie (environ 100 cas), et que donc les deux ne sont identiquement considérées que comme valeur d'échange.
- 19 La distinction radicale entre ces deux formes de ce que nous appellerions identiquement « travail » se voit dans le fait que, si les corvées ne sont à peu près jamais réglées par conversion, elles ne servent jamais non plus à régler d'autres redevances par conversion – puisque dans ce cas elles ne sont plus considérées comme corvées mais comme salaires. Non seulement les corvées ayant servi à effectuer un versement par conversion ne représentent qu'1 % de l'ensemble des corvées réalisées, mais la conversion n'est dans 50 % de ces cas exceptionnels qu'interne aux corvées (il s'agit en l'occurrence de l'effectuation de corvées de charroi en lieu et place de corvées à bras), et la moitié de ces cas d'effectuation de corvées au titre du versement par conversion d'autres prélèvements n'est le fait que d'un seul et unique tenancier – à nouveau donc un simple hapax.

Si le produit nous est d'abord apparu distinct, dans le système seigneurial, du produire, c'est par contre non le produit mais la marchandise qui est apparue, dans le prélèvement seigneurial, distincte, et cette fois radicalement, du produire, ceci uniquement parce que celui-ci, dans le cadre du prélèvement seigneurial, n'apparaît explicitement que comme valeur d'usage, forme d'autant plus significative que pourtant le produire comme valeur d'échange existait bel et bien (de façon d'ailleurs combien plus massive !) – et ce y compris (mais uniquement de façon pratique) dans le cadre de ce même prélèvement, où les salaires apparaissent fréquemment dans les versements par conversion²⁰. Ainsi, quoique l'essor de la valeur d'échange ait joué un rôle majeur dans la distinction du produit et du produire (en les transformant, là où elle s'applique, en produit et produire abstraits et non plus concrets, c'est-à-dire en produit et produire dont le lien n'est plus qu'abstrait et non plus direct), si toutefois leur distinction apparaît si fortement, quoique de façon reformulée, dans le prélèvement seigneurial, c'est parce que le produire y prend la figure de la valeur d'usage tandis que le produit y est valeur d'échange, et ce ne sont donc pas tant le produit et le produire qui y apparaissent distincts que la marchandise (dont la monnaie n'est jamais que la forme paradigmatique, et dont le travail est l'une des formes) et les corvées. L'essentiel n'est ainsi pas la distinction (nouvelle) entre produit et produire, mais la façon dont cette distinction rejoue, est remobilisée, par le biais de cette autre distinction entre valeur d'usage et valeur d'échange – sachant que cette valeur d'échange est elle-même ce dont la généralisation est au principe de la distinguabilité nouvelle du produit et du produire. Pour le dire autrement, l'essentiel n'est pas la distinction entre produit et produire utilisée, parce qu'elle est reformulée comme opposition de la marchandise aux corvées, pour manifester l'opposition entre valeur d'usage et valeur d'échange, mais cette opposition elle-même.

Le propre de la corvée, qui la singularise du reste du prélèvement seigneurial, est ainsi d'être

20 Et précisément, qu'il eût de ce fait été parfaitement possible qu'un prélèvement porte sur le produire en tant que valeur d'échange – et ce d'autant plus qu'il aurait en cela suivi la règle valant pour tous les autres prélèvements – rend d'autant plus significatif le fait que ce n'ait nullement été le cas : nullement, parce que ce n'est pas seulement qu'un prélèvement n'aurait pas porté sur le produire mais, bien plus profondément, parce que le prélèvement sur le produire se faisait comme valeur d'usage.

(pour le seigneur) valeur d'usage, non pas donc travail abstrait, simple mise à disposition du seigneur d'une force de travail quelconque (elle-même réductible à sa valeur d'échange), mais activité concrète, non substituable. Et, en l'occurrence, la valeur d'usage attachée par le seigneur à la corvée dont il bénéficie ne tient pas au produit auquel elle aboutit (puisque, on l'a vu, les seigneurs n'ont plus au produit du prélèvement un rapport de valeur d'usage) mais au producteur qu'elle mobilise. En effet, si les redevances, outre qu'elles sont convertibles, peuvent parfaitement être versées par quelqu'un d'autre que celui qui les doit²¹, les corvées elles sont toujours effectuées par le tenancier qui en est redevable (fors un cas, sur 439 occurrences à Simonshofen d'effectuation de corvées à bras – et encore s'agit-il alors du beau-fils du tenancier²²). Et, si c'est donc la personne qui concrètement effectue la corvée qui importe, c'est parce que la valeur d'usage de la corvée réside pour le seigneur dans l'assignation des rôles sociaux qu'opère la corvée, en l'occurrence dans le fait qu'elle signe la domination du seigneur aussi bien face à ceux sur qui elle repose que face aux autres seigneurs susceptibles d'avoir des prétentions sur ces mêmes tenanciers²³. Pour cette raison, les

21 Soit l'exemple de la tenure à Simonshofen de Meyentalerin l'année comptable 1443 (Stadtarchiv Nürnberg, D.2.II.73, f. 23r), pour laquelle la comptabilité seigneuriale enregistre cinq versements de redevances : si les deux premiers, identiquement effectués le 25 avril, l'ont été par la tenancière en titre, les trois suivants (réalisés entre novembre 1443 et février 1444) l'ont par contre été par trois/quatre autres personnages. Pour l'un de ces versements en effet est dit « *dedit 1 fl für 5 lb 7 dn, braht cunrad, den der adelman fur sy zalt* » (« dedit 1 florin pour 5 livres 7 deniers, qu'a apporté Conrad, et que l'Adelman a réglé pour elle »), ce qui montre que ces versements effectués par autrui ne renvoient pas seulement à la personne qui concrètement apporte les redevances au siège du seigneur mais bien à celle qui les décaisse ; il est en l'occurrence vraisemblable que le Conrad qui n'effectue que le transfert concret soit un officier du seigneur (on connaît la même année dans cette seigneurie un « *Conrad Sydel, Überreiter* » : Staatsarchiv Nürnberg Rep. 10 n° 265), simple transfert concret qui serait alors dénoté par l'emploi du verbe *bringen* par opposition à *zahlen*, qui sert au contraire à désigner l'opération effectuée au profit de Meyentalerin par cet autre tenancier de Simonshofen qu'est Adelman ; cette hypothèse est renforcée par le fait qu'un autre de ces versements effectué par une personne identifiable comme un officier seigneurial (Heinz Püll – pour sa désignation comme *Überreiter* voir par exemple en 1442 Stadtarchiv Nürnberg, D.2.III.336 f. 25v) est également désigné comme *bringen*. Au total, on aurait donc deux versements sur cinq décaissés par d'autres personnes que la tenancière en titre – et il s'agit en l'occurrence des plus importants de ces versements.

22 Stadtarchiv Nürnberg, D.2.II.83 f. 50v-51r.

23 Ainsi s'explique le montant extraordinairement élevé des amendes destinées à contrer la non-effectuation des corvées – montant sans rapport avec la valeur des corvées comme travail abstrait, ainsi 3 livres à Bâle en 1260-1262 (*Weisthümer*, GRIMM Jacob éd., tome 4, Göttingen : Dieterich, 1863, page 478), ou 60 sous à Münster (Alsace) en 1339 (*ibidem*, page 185).

corvées ne sont jamais effectuées que directement au bénéfice du seigneur à qui elles sont dues, et non pas également au profit de tierces personnes avec lesquelles le seigneur est en compte, ceci à nouveau en discordance complète de ce que l'on peut observer à propos des redevances, souvent directement versées aux métayers du seigneur, voire à d'autres tenanciers²⁴. Ce qui fait, donc, la valeur (d'usage) de la corvée est son caractère de signe des rapports sociaux établis entre les hommes, et il n'est certes pas indifférent que cela passe par l'engagement direct du corps, suivant en cela un vocabulaire habituel du Moyen Âge tardif, qui fait volontiers passer par la corporalité l'expression des rapports sociaux non pas objectivement les plus importants (dont l'expression passe elle par la circulation des objets), mais les plus visibilisés, les plus chargés de force symbolique - ainsi la *Leibeigenschaft* (servitude de corps). Ce qui fait la valeur de la corvée, loin d'être son caractère de travail abstrait, réside ainsi dans le fait qu'elle constitue une activité *socialement* spécifique²⁵.

II. Le système seigneurial ou la généralité de la valeur d'usage

Dans la mesure où l'on a vu que la structure spécifique du prélèvement seigneurial par rapport au service domanial (c'est-à-dire la distinction qu'il opère entre le produit et le produire, ou plus exactement entre la valeur d'échange et la valeur d'usage) est liée à l'ubiquité qu'a pris la valeur d'échange dans le système seigneurial, on pourrait se demander si la valeur distinctive des corvées ne leur viendrait pas de ce qu'elles seraient les dernières représentantes de cette valeur d'usage qui au contraire dans le système domanial tenait le premier rôle. Mais, on l'a déjà noté à propos d'autres éléments, une telle conception des corvées seigneuriales comme reliquat du service domanial est erronée – et, en l'occurrence, complètement, dans la mesure où, bien loin d'être cantonnée à cette seule forme sociale marginale que sont les corvées, la valeur d'usage n'est dans le système

24 Pour l'exemple à Simonshofen d'un versement de redevances au profit d'un autre tenancier, pour lequel ce versement fait fonction de prêt du seigneur : Stadtarchiv Nürnberg, D.2.II.78 f. 18v.

25 Pour l'analyse des pratiques langagières et rituelles qui ont contribué à cette construction de la corvée comme activité socialement spécifique, cf. Julien DEMADE, « Les « corvées » en Haute-Allemagne, du rapport de production au symbole de domination (XIe-XIVe siècles) », *op. cit.*, p. 357-362.

seigneurial pas caractérisée par une importance moindre que celle dont jouit la valeur d'échange – tout au contraire. En effet, si le fait que les corvées soient, pour le seigneur qui en bénéficie, valeur d'usage, y est exceptionnel, il n'est par contre rien de plus commun que le fait que l'activité productive soit réalisée comme valeur d'usage puisque c'est là au contraire la forme normale de rapport à l'activité productive, c'est-à-dire le rapport qu'entretiennent les tenanciers à leur activité productive²⁶. Dire cela, c'est cependant plus formuler une inférence logique que constater un état de fait avéré ; en effet, la nature même de la documentation, seigneuriale, à notre disposition, non seulement gêne notre accès aux logiques tenancières, qui n'apparaissent jamais qu'au prisme de leurs interactions avec les intérêts seigneuriaux, mais surtout biaise la perception que nous pouvons en avoir puisqu'elles n'y sont jamais vues qu'à travers cette caractéristique déterminante du prélèvement seigneurial qui est de s'effectuer en tant que valeur d'échange. Analyser les logiques tenancières, et notamment leur rapport à la valeur, ne saurait donc se faire qu'indirectement, c'est-à-dire en ne considérant notre documentation que comme un simple indice et non comme une information directe, et avec le souci toujours de redresser l'image qui même ainsi nous serait fournie puisque, indiciairement ou pas, nous ne verrions jamais nos tenanciers qu'intégralement pris dans la valeur d'échange qui seule intéresse leurs seigneurs. Mais, parce que cette documentation est tout ce que nous avons à notre disposition, c'est néanmoins sur la base de ce prélèvement seigneurial effectué en tant que valeur d'échange que nous devons reconstituer les logiques tenancières, quoique nous postulions qu'elles sont elles centrées sur la valeur d'usage.

De même que précédemment ce sont les conversions de redevances qui nous ont permis d'apercevoir la centralité nouvelle qui était celle de la valeur d'échange dans le système seigneurial, de même désormais ce sont ces conversions qui vont nous rendre capables de progresser dans la compréhension de la place occupée dans le système seigneurial par les valeurs d'échange et d'usage en dehors du rapport qu'ont les seigneurs à leur prélèvement. Cela peut certes sembler paradoxal

26 Ce qui n'empêche nullement que, on l'a vu, l'activité productive comme marchandise ait déjà existé de façon autre qu'anecdotique ; simplement, elle ne représentait qu'une forme seconde, complémentaire, ou, pour le dire autrement, avant tout urbaine, de rapport à l'activité productive.

dans la mesure où la convertibilité des redevances passe par la mise en équivalence monétaire de tout ce qui est susceptible d'être versé au seigneur, et donc en son principe fonctionne sur la base de la valeur d'échange ; mais il faut se garder de confondre la forme que prend une interaction sociale avec la logique qui lui est sous-jacente (même s'il serait erroné de supposer que la forme prise n'a aucune influence sur la logique réalisée), se garder en l'occurrence de supposer que parce que les tenanciers utilisent la valeur d'échange ils réalisent forcément la logique propre à celle-ci plutôt qu'ils ne se servent de cette valeur d'échange pour réaliser leur propre logique. Considérons par exemple ce qui constitue dans notre village franconien la troisième manière la plus fréquente d'opérer des versements par conversion, soit la livraison d'épeautre en lieu et place de redevances diverses et variées²⁷ : elle frappe tout d'abord par le fait qu'elle témoigne d'une production visiblement importante alors même qu'elle ne correspond à aucun prélèvement ; manifestement donc les tenanciers ne décidaient pas de leur production en fonction (ou pas seulement en fonction) de ce qui était exigé d'eux par leur seigneur, ce qui laisse cependant complètement ouverte la nature de la valeur, d'échange ou d'usage, qui orientaient leurs décisions. Or, si les décisions de nos tenanciers étaient motivées par la valeur d'échange, cela devrait se refléter dans la fréquence de leurs versements d'épeautre effectués comme paiements par conversion d'autres redevances : si c'était pour le commercialiser qu'ils cultivaient de l'épeautre, logiquement ils devraient ne l'utiliser pour verser par conversion leurs redevances que lorsque ses cours sont au plus haut²⁸, notamment par rapport au seigle (puisque ce sont avant tout des redevances en seigle que les versements d'épeautre permettent d'honorer) ; mais rien de tel ne s'observe. En effet, alors que le taux normal d'échange du seigle contre l'épeautre est de 1 pour 1 par muid²⁹, sachant cependant qu'il ne s'agit pas

27 Nous avons déjà analysé *supra* les deux manières les plus fréquentes d'opérer des versements par conversion, à savoir la monnaie et le salaire. Sur l'importance des versements d'épeautre : Julien DEMADE, « Le paiement par conversion des redevances seigneuriales dans un village franconien au XVe siècle », *op. cit.*, p. 44, tableau 1.

28 Puisque, rappelons-le, les versements effectués par conversion sont valorisés au prix du marché : cf. p. 8.

29 Ce qui, sachant que les mesures de contenance varient en fonction des produits qu'elles servent à mesurer, permet de constater qu'elles ont été établies en fonction de la valeur d'échange des produits. En l'occurrence, le muid d'épeautre contient deux fois plus de setiers que le muid de seigle, ce qui est logique s'agissant d'une céréale vêtue : « *xvj metzen korn ist j sümer, xxxij metzen ist j sümer dinkel* » (« 16 setiers de seigle font 1 muid, 32 setiers font 1 muid d'épeautre » : Stadtarchiv Nürnberg, D.2.II.116, recto du 1^{er} folio non folioté ; idem dans D.2.II.117 au recto

pour autant d'un taux coutumier fixe³⁰ et qu'il existe donc une marge de variabilité parfaitement susceptible d'être exploitée par les tenanciers dans leurs versements pour maximiser la valeur d'échange qu'ils en retirent, il est frappant de constater qu'ils n'en font rien – le taux de conversion médian de leurs versements s'établit à 1, et le taux moyen à 0.99. Manifestement donc les tenanciers ne se décident pas à verser leur épeautre en lieu et place de seigle en fonction de sa valeur d'échange, et c'est donc que ce qui les y motive est la valeur d'usage qu'ils accordent respectivement à ces deux céréales ; et l'on peut plus généralement supposer que s'ils cultivent de l'épeautre, alors même que cette céréale ne fait pas plus l'objet d'un prélèvement seigneurial qu'elle n'est correctement intégrée dans les circuits commerciaux franconiens³¹ (cette seconde caractéristique expliquant certainement la première, puisque pour les seigneurs leur prélèvement n'est qu'une valeur d'échange), c'est parce que cette production revêt pour eux une valeur d'usage particulière. Mais, dira-t-on, la démonstration qui peut être menée pour l'épeautre, et qui n'est pas particulièrement étonnante s'agissant d'une céréale qui, dans l'Europe moderne et contemporaine, a toujours été considérée comme le signe de logiques autoconsommatrices arriérées³², ne vaudrait-elle pas précisément que pour l'épeautre qui, dans la production céréalicole des tenanciers, en aurait représenté la part, minime³³, réalisée comme valeur d'usage ? Mais si nous considérons l'autre

du 1^{er} folio non folioté, et dans D.2.II.118 au recto du 1^{er} folio non folioté).

30 Si 62 % des versements d'épeautre pour du seigle se font au taux de 1 pour 1, cela signifie aussi bien que 38 % des versements ne se font pas à ce taux, avec des variations dans le rapport d'échange pouvant atteindre jusqu'à 19 %.

31 J'en veux pour preuve qu'elle n'apparaisse pas dans la mercuriale nurembergeoise.

32 Pour la présentation, et la réfutation, de cette vision usuelle : Jean-Pierre DEVROEY et Jean-Jacques VAN MOL (dirs.), *L'épeautre, histoire et ethnologie*, Treignes, Dire, coll. « L'Homme et son terroir », 1989, 205 p.

33 Les versements d'épeautre par conversion ne représentent, en mesure de contenance, que 4 % des versements de céréales. Mais est-il vraiment légitime d'inférer des versements à la production – même si cela est toujours plus correct que de reconstruire la production, comme on le fait usuellement, à partir du seul dû théorique, raisonnement sur la base duquel on considère généralement, quoique de façon visiblement erronée, que l'épeautre n'était pas cultivé dans notre région (cf. GRADMANN Robert, « Der Dinkel und die Alemannen », *Württembergisches Jahrbuch für Statistik und Landeskunde*, 1901, p. 103-158, spécifiquement p. 143 et 154 pour le Nurembergeois; cet article faisant figure de somme sur la question, ses résultats ont donc été repris dans l'ouvrage de référence qu'est ABEL Wilhelm, *Geschichte der deutschen Landwirtschaft vom frühen Mittelalter bis zum 19. Jahrhundert*, 1978³ p. 41) ? Notre « découverte » de l'existence d'une culture de l'épeautre dans cette région et à cette époque représente en tout cas une parfaite illustration de la difficulté documentaire signalée p. 13.

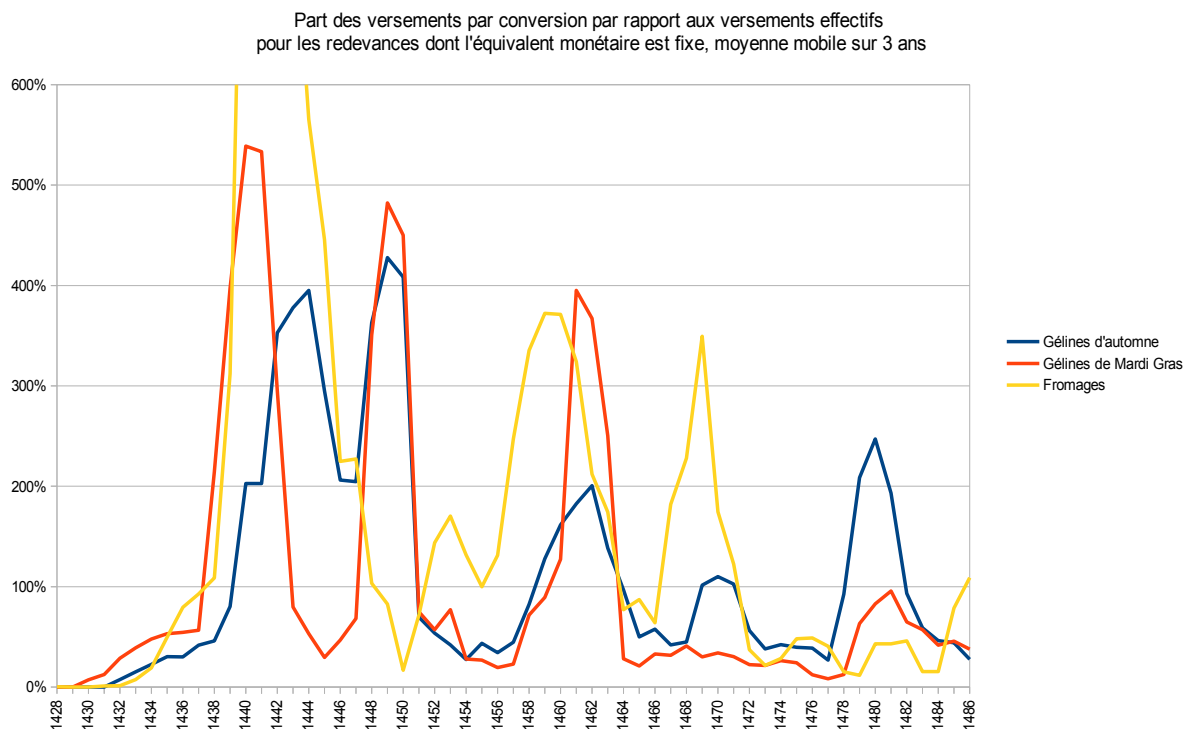
céréale d'hiver panifiable, le seigle, pleinement intégré lui aussi bien dans le prélèvement seigneurial que dans les circuits commerciaux locaux, on observe de même que les décisions que prennent les tenanciers de le verser par conversion, ou non, sont parfaitement déconnectées de sa valeur d'échange, puisque le volume des redevances de seigle versées par conversion présente une corrélation nulle avec les prix du seigle³⁴ ; pour le dire autrement, ce n'est pas lorsque son prix est au plus bas que les tenanciers versent leur seigle par conversion, mais lorsque sa valeur d'usage est pour eux la plus grande, lorsqu'ils en ont le plus grand besoin.

Terminons la démonstration relative à la non-orientation des décisions des tenanciers par les prix, en nous tournant vers ce qui en représente l'illustration la plus claire – la plus claire parce qu'elle manifeste que ce n'est pas seulement des fluctuations, pas toujours aisément prévisibles, des prix que les tenanciers se désintéressent, comme si par commodité ils s'orientaient sur une valeur normale (ce que pourrait laisser penser l'exemple de l'épeautre) ; mais que bien plus profondément c'est au signe que représente le prix qu'ils n'accordent pas leur attention, même lorsque ce signe est sans équivoque ni difficulté de prédictabilité. Soit le prix des redevances dont le taux de conversion monétaire reste fixe sur toute la période étudiée, des redevances donc dont, étant donnée l'importante inflation qui caractérise le Nurembergeois au XVe siècle³⁵, il serait logique qu'elles deviennent toujours plus réglées par le biais de conversions monétaires (il s'agit en l'occurrence des gélines et des fromages) ; or c'est précisément l'inverse que l'on observe³⁶ :

34 Julien DEMADE, « Le paiement par conversion des redevances seigneuriales dans un village franconien au XVe siècle », *op. cit.*, p. 47.

35 Entre 1427 (début de notre série continue de comptes, et donc de notre connaissance sans lacunes des prix de conversion) et la fin de notre enquête (1486), le denier (monnaie dans laquelle sont exprimés les taux de conversion des redevances) perd, par rapport au florin, 48% de sa valeur (pour le cours du florin en deniers ces deux années: W. Bauernfeind, *Materielle Grundstrukturen im Spätmittelalter und der Frühen Neuzeit : Preisentwicklung und Agrarkonjunktur am Nürnberger Getreidemarkt von 1339 bis 1670*, Neustadt an der Aisch, 1993, tableau A-4, p. 390-391).

36 Dans le graphique qui suit, on désigne par « versements effectifs » les versements effectués suivant la stipulation seigneuriale (le versement donc, par exemple, d'une géline, lorsqu'une géline est due). Que les versements par conversion (c'est-à-dire le versement, en lieu et place d'une – en l'espèce – géline, de n'importe quoi d'autre) soient fréquemment supérieurs à 100 % signifie simplement que les versements par conversion sont plus nombreux que les versements « effectifs ».



Par ailleurs, le taux global de versement par conversion de ces trois redevances est similaire alors même que si pour les gélines le prix de rachat n'est pas trop éloigné des prix réels par contre pour les fromages il leur est, et ce dès le début de la période, généralement nettement inférieur, ce qui là aussi aurait dû entraîner, si les tenanciers avaient été sensibles au signal prix, une plus grande propension à verser cette redevance par conversion monétaire. Manifestement donc c'est d'abord en fonction de la valeur d'usage que les tenanciers orientent leurs actions ; et certes l'on est généralement bien en peine de préciser en quoi consiste concrètement la valeur d'usage qui détermine les décisions de production, et d'utilisation de la production (notamment pour le prélèvement), effectuées par les tenanciers – même si par exemple pour l'épeautre on peut supposer que son caractère de céréale vêtue, avec les avantages en termes de conservation qu'il entraîne, explique la place qu'il tient dans la production des tenanciers ; mais cette incertitude n'enlève rien au fait que, puisque ce n'est manifestement pas la valeur d'échange qui guide les décisions des tenanciers, c'est nécessairement la valeur d'usage qui assume ce rôle.

Si donc l'observation de certains des versements par conversion amène à voir qu'ils sont guidés par la valeur d'usage, et que l'on peut donc en inférer que ce n'est là qu'une conséquence du fait que la production dont ils représentent le versement a été elle-même effectuée en fonction de

cette valeur d'usage, il n'en reste pas moins que l'essentiel des versements par conversion (69%) consiste en versements non de produits mais de monnaie, qui paraissent donc impliquer un rapport des tenanciers à leur production comme valeur d'échange. Pour, toutefois, ne pas mésinterpréter ces versements de monnaie, il convient de se souvenir que, comme on l'a vu p. 8, lorsque les tenanciers versaient un produit pour régler par ce biais une redevance par conversion, le seigneur leur décomptait toujours leur versement au prix du marché ; par conséquent, la seule raison des versements de monnaie pour opérer des règlements par conversion réside dans l'écart temporel entre le moment de la vente de produits et le moment du versement au seigneur, puisque si cet écart était nul il était plus simple de directement opérer le versement au seigneur. Certes l'on pourrait penser que cet écart temporel serait dû à la recherche des meilleurs prix, la variabilité intra-annuelle de ceux-ci étant considérable³⁷, mais encore faudrait-il expliquer pourquoi, alors, les tenanciers profitant ainsi des meilleurs prix n'auraient pas immédiatement versé leur dû à leur seigneur ; or, comme la seule raison envisageable est qu'ils attendaient la fin de l'année comptable pour voir s'ils ne pourraient pas plutôt effectuer leurs versements par le biais de produits dont la valeur d'usage aurait pour eux été faible³⁸, on voit que c'est bien la valeur d'usage qui reste déterminante. Pour cette raison, il paraît plus logique d'envisager que les ventes aboutissant *a posteriori* à des versements de

37 Julien DEMADE, « Du prélèvement à la ponction : temps du prélèvement et marché des denrées », in Monique BOURIN et Pascual MARTÍNEZ SOPENA (dirs.), *Pour une anthropologie du prélèvement seigneurial dans les campagnes médiévales (XIe-XIVe siècles) : les mots, les temps, les lieux. Colloque tenu à Jaca du 5 au 9 juin 2002*, Paris, Publications de la Sorbonne, coll. « Histoire ancienne et médiévale », n° 91, 2007, p. 328-331.

38 Les trois mois qui connaissent les plus forts versements de monnaie sont ceux de décembre à février, qui voient s'effectuer 50 % de ces versements. Cela s'explique par le fait que, si le terme de l'année comptable est à Pâques, cela ne vaut que pour l'organisation de la comptabilité seigneuriale mais nullement pour les rapports entre le seigneur et ses tenanciers, pour lesquels le terme de l'année est fixé au Mardi Gras, date de prélèvement d'une redevance recognitive (la géline de carême) qui marque l'instauration ou le renouvellement de la relation entre le seigneur et son tenancier. En effet, lors d'un changement de tenancier, la prise de possession officielle du nouveau tenancier se fait le plus souvent le Mardi Gras, comme dans cet exemple de 1441 : « *des Langs hof ist verkauft dem jungen Hans Schmid, tritt an mit der fastnacht anno 41* » (« la tenure de Lang a été vendue au jeune Hans Schmid, qui en a pris possession au Mardi Gras de l'année 41 » : Stadtarchiv Nürnberg, D.2.II.70, f. 92r). Pour les raisons agricoles expliquant ce terme annuel, cf. DEMADE Julien, « Transactions foncières et transactions frumentaires : une relation de contrainte ou d'opportunité ? L'exemple des tenanciers de l'Hôpital de Nuremberg (1432-1527) », in : FELLER Laurent, WICKHAM Chris dir., *Le marché de la terre au Moyen Âge*, Roma : École Française de Rome (Collection de l'École Française de Rome, 350), 2005, p. 341-403, en l'occurrence p. 348-351.

monnaie pour opérer des règlements par conversion, s'expliquent elles aussi par la valeur d'usage – et si alors on opérât ces ventes à un autre moment que celui où on avait besoin du produit de ces ventes, c'est que l'on n'avait pas le choix du moment de ces ventes parce que ce que l'on vendait avait une durée d'usage brève – et de ce fait une valeur d'usage faible voire nulle si l'on n'en avait pas besoin sur le moment même. La meilleure preuve de ce raisonnement réside dans la considération de ce qui fournit aux tenanciers leur deuxième moyen le plus important de versement par conversion, soit leurs salaires : car quoi, en effet, de moins stockable que la force de travail, et quelle meilleure solution, lorsque l'on n'a pas sur sa propre tenure l'emploi de celle-ci, que de la vendre, au seigneur (d'où ces versements par abandon de salaire) ou à n'importe qui d'autre (d'où alors les versements de monnaie permettant d'opérer des règlements par conversion) ? Là encore, que les mois qui comptent le moins de versements de salaires pour opérer des règlements par conversion soient ceux allant de mai à août (avec un minima en juillet, qui ne représente que 2 % de ces versements), les mois donc de la fenaison et des moissons, les mois où de ce fait l'activité de journaliers est la plus demandée et la mieux rémunérée, montre bien que ce n'est pas la valeur d'échange qui guide les tenanciers dans leur rapport à leur activité productive, et qu'ils ne la louent que lorsqu'ils n'en ont pas pour eux-mêmes l'utilité. Si les tenanciers ont, comme le montre leur utilisation du versement par conversion, massivement recours à la valeur d'échange, ce n'est donc nullement parce qu'ils guideraient leur agir sur celle-ci, mais parce que la monnaie leur autorise une thésaurisation que ne permettent pas tous les produits (et encore moins le produire) ; si donc les tenanciers procèdent à la vente d'une partie de leur produit et de leur produire, ce n'est pas tant pour se procurer une valeur d'échange que pour ne pas perdre une valeur d'usage, quoique cela fût au prix de sa transformation en valeur d'échange ; et, dans le cas des versements de monnaie servant à régler par conversion une redevance, cette non-valeur d'usage transformée en valeur d'échange permet, précisément, de ne pas se séparer d'un produit (que l'on aurait dû verser si l'on n'avait pas opéré le règlement par conversion) qui représente lui une valeur d'usage. On est donc désormais en mesure de préciser sur un point essentiel en quoi consiste la valeur d'usage sur quoi s'orientent les

tenanciers, valeur d'usage dont la pérennité représente une caractéristique centrale – et l'on ne saurait alors plus s'étonner (pour revenir à ce par quoi nous avons entamé notre analyse) qu'ils aient cultivé, notamment, de l'épeautre.

Au total, si c'est bien la valeur d'usage qui règle le rapport des tenanciers à leur production, si c'est par rapport à elle qu'ils décident de l'allocation de leurs ressources, cela n'empêche néanmoins nullement qu'ils connaissent parfaitement, et utilisent de façon tout sauf marginale, la valeur d'échange, mais celle-ci n'est jamais que mise au service de la valeur d'usage, dont elle supplée les carences. La valeur d'échange n'est donc jamais pour les tenanciers que seconde, n'est pas inscrite dans la production elle-même, et n'est utilisée que, paradoxalement, pour renforcer les logiques de la valeur d'usage en en élargissant l'éventail des possibles. La production, dans sa forme principale (autonome, tenancière), est donc effectuée comme travail concret³⁹. Et l'on voit alors que, si comme nous l'avons dit c'est la distinction du produit d'avec le produire entraînée par l'essor de la valeur d'échange qui a permis l'apparition des corvées, cela ne signifie pour autant nullement que l'on puisse parler d'un prélèvement en produit opposé à un prélèvement en produire. Ce n'est en effet pas seulement, comme on l'a vu, que pour le seigneur, si certes joue pleinement l'impossible désormais confusion du produit avec le produire, néanmoins son prélèvement n'est pas tant en produit qu'en valeur d'échange, mais c'est aussi que parce que pour son tenancier par contre son produire est pour lui indistinguable de son produit puisque la valeur d'échange ne joue pour lui qu'un rôle secondaire, sa production étant effectuée en tant que valeur d'usage⁴⁰. Et cette indistinguabilité pour le tenancier, quant à ce qui est du prélèvement, du produit et du produire, est

39 Et, comme par surcroît la forme la plus fortement symbolisée du produire, la corvée, est elle aussi effectuée comme travail concret, on mesure combien celui-ci représente la forme dominante de l'activité productive dans le système seigneurial.

40 Le tenancier, fondamentalement, produit ce dont il a besoin, et ce n'est que dans un second temps qu'il en verse une partie – celle dont pour lui la valeur d'usage est la plus faible – à son seigneur. Le tenancier ne produit rien directement pour le verser ou le vendre, la séparation du produit d'avec le produire n'est donc pas inscrite dans la production, ou plutôt dans une part de la production, parce que c'est l'ensemble de la production qui est fait en fonction de la valeur d'usage du tenancier, la séparation d'une partie du produit ne s'effectuant que dans un second temps (on notera d'ailleurs qu'en dehors de la dîme aucune redevance n'est perçue au moment même de la production).

renforcée par la convertibilité des redevances ; en effet, le tenancier n'étant jamais tenu de verser un produit en particulier, il n'a pas à se le procurer par l'échange lorsqu'il est incapable d'en assurer la production. Non seulement donc ce que verse le tenancier il l'a produit, parce qu'il l'a produit comme valeur d'usage, d'une manière qui ne distingue pas le produit du produire, mais par surcroît les formes concrètes du prélèvement font que cette logique tenancière ne rencontre, du côté seigneurial, aucun obstacle – tout au contraire. Le prélèvement « en produit » du système seigneurial n'est donc nullement tel, mais d'un côté production et de l'autre côté marchandise ; et s'il n'est pas « en produit », ce n'est pas seulement parce qu'il est en autre chose, mais parce que plus profondément encore il n'est pas un mais deux, suivant que l'on se place du côté de celui qui le verse ou de celui qui le reçoit, puisque ce qu'ils versent et ce qu'ils reçoivent ils le saisissent de façon radicalement différente – comme valeur d'usage et comme valeur d'échange.

III. Le système seigneurial ou la transmutation de la valeur d'usage en valeur d'échange

Nous étions partis du constat que du système domanial au système seigneurial s'était produit un essor considérable de la valeur d'échange, et que celui-ci impliquait une distinguabilité nouvelle du produit d'avec le produire. Rien de tout cela n'est faux, mais en décalant notre analyse depuis le seul prélèvement vers la production sur laquelle il porte nous nous sommes rendus capables de donner à ces phénomènes leur juste place. D'une part, que le produit et le produire soient désormais distinguables ne veut nullement dire qu'ils soient systématiquement distingués – et en fait foncièrement ils restent indistincts parce que l'activité productive, dans sa forme dominante (tenancière), reste effectuée comme production au double sens de ce terme. Ce n'est finalement que, avant tout, dans le cadre du prélèvement qu'ils sont devenus distincts, de même que ce n'est (corrolairement) que dans le cadre du prélèvement que la valeur d'échange joue le premier rôle, car la production reste elle effectuée comme valeur d'usage ; l'essor de la valeur d'échange ne s'est donc fait que de façon sectorielle et inégale socialement – ce qui nous est masqué par le fait que ce sont ces formes mêmes de l'interaction sociale qui ont le plus fait l'objet d'une production documentaire,

et qui donc informent, ou plutôt déforment, le regard de l'historien. Si l'on maîtrise cette déformation, on s'aperçoit que le changement essentiel, du système domanial au système seigneurial, quant au rapport à la valeur, réside avant tout dans le passage du rapport des dominants à la valeur comme valeur d'usage à la valeur comme valeur d'échange, non pas certes que ce passage n'ait pas eu de répercussions au delà des seuls dominants (répercussions inévitables puisque le propre des dominants réside dans leur capacité à donner forme à la société tout entière) mais parce que pour ce qui est des dominés l'apparition, dans leurs interactions, de la valeur d'échange, est restée limitée à une fonction seconde, consistant en un simple adjuvant de la valeur d'usage. Ce qui a changé, ce n'est donc pas tant le rapport des producteurs à leur production que celui des dominants à leur ponction, et c'est cela qui explique que ces derniers puissent considérer comme distincts, dans leur prélèvement, un produire et un produit qui pourtant pour les producteurs de ce qu'ils prélèvent restent indistincts.

De ce que le développement de la valeur d'échange ne se soit fait que de manière socialement sectorielle, et ce suivant cette ligne de fracture fondamentale qu'est celle qui sépare les dominants des dominés, découle l'impossibilité de considérer ce développement comme d'ordre transitionnel, comme l'installation progressive, encore balbutiante, du capitalisme – et interdit donc de voir dans l'essor de la valeur d'échange, tel qu'il se produit au Moyen Âge central, les prodromes de notre monde. On n'a en effet nullement affaire à une logique externe, nouvelle, qui s'immiscerait progressivement au détriment des fonctionnements antérieurs, gagnant petit à petit du terrain en suivant les lignes de moindre résistance, mais à un système nouveau, établi relativement rapidement, et dont c'est la dynamique propre qui génère ensuite l'extension progressive du domaine de la valeur d'échange que l'on peut constater au bas Moyen Âge et au début de l'époque moderne – avant que cette extension ne s'accélère rapidement à la fin de l'époque moderne, marquant cette fois le passage à un autre système, capitaliste. Si la valeur d'échange est bien au cœur du système seigneurial, c'est en effet d'une façon qui n'a rien à voir avec le rôle que lui donnera le capitalisme : alors que dans ce dernier elle représente la forme normale de rapport à la valeur – de même que

dans le système domanial la valeur d'usage était la forme normale de rapport à la valeur –, dans le système seigneurial le rapport à la valeur est bifide, représente la ligne de partage autour de quoi s'organise la domination et donc la société, ligne de partage qui oppose une production effectuée comme valeur d'usage⁴¹ à une ponction réalisée comme valeur d'échange⁴². La domination, dans le système seigneurial, repose donc sur la maîtrise de la valeur d'échange en tant que cette valeur d'échange n'est pas généralisée. Et c'est bien parce qu'il était systématiquement essentiel que dominants et dominés régissent leur agir en fonction de modes d'existence de la valeur diamétralement opposés que s'explique cette particularité du système seigneurial, extrêmement étonnante pour un système social de domination tant elle paraît en miner la base, qui consiste à donner aux dominés le contrôle de la production dans son intégralité, aussi bien dans son effectuation que dans son produit (intégralement approprié par eux dans un premier temps avant qu'ils n'en reversent une partie à leurs seigneurs) – soit là de même une différence considérable par rapport aussi bien au système domanial qu'au capitalisme, puisque dans le premier les dominants contrôlaient directement, sous la figure du grand domaine, ce qui de la production correspondait à leur ponction, tandis que dans le second leur contrôle sur la production est carrément total. En effet, seul ce contrôle donné dans le système seigneurial aux dominés sur la production rend possible l'effectuation de celle-ci en fonction d'un régime de valeur autre que celui qui caractérise la ponction, seul donc ce contrôle donné aux dominés sur la production permet l'instauration de cette existence parallèle des régimes de valeur qui est au cœur du système seigneurial ; de fait, comme la

41 Ce qui, on l'a vu, n'interdit nullement qu'une partie, marginale au strict sens de ce terme, de cette production puisse être commercialisée, parce que cette utilisation de la production comme valeur d'échange est toujours subordonnée à la valeur d'usage, qu'elle ne vient que suppléer.

42 Plus précisément, si dans le système domanial et la production et la ponction (à quoi se résume tendanciellement la circulation) sont effectuées en tant que valeur d'usage (et si la circulation se limite à la ponction c'est précisément parce que la circulation s'effectue en tant que valeur d'usage), dans le système seigneurial la production est effectuée en tant que valeur d'usage alors que la circulation (qui ne se limite plus à la ponction quoique celle-ci en représente une part essentielle) s'effectue en tant que valeur d'échange, tandis que dans le capitalisme et la production et la circulation s'effectuent comme valeur d'échange (sans que la ponction ait à voir avec la circulation puisqu'elle s'opère dans la production), ce qui implique par ailleurs que production et circulation sont désormais coextensives.

ponction est effectuée comme valeur d'échange, si les dominants contrôlaient la production (soit en totalité, soit uniquement pour la partie correspondant à la ponction) celle-ci nécessairement serait effectuée en fonction de la valeur d'échange, et la place disponible pour la valeur d'usage en serait diminuée d'autant. Corrolairement à cette nécessité d'assurer aux dominés le contrôle sur la production, le prélèvement ne porte que sur le produit et non sur le produire (sauf, de façon strictement symbolique, avec les corvées), puisqu'il a pour objet (paradoxal) de donner aux dominés le contrôle de la production afin de mieux leur retirer le contrôle final du produit, produit qui non seulement leur est prélevé mais dont le mode d'existence lui-même est transformé – et ce alors même qu'un prélèvement effectué en tant que valeur d'échange sur le produire eût été parfaitement envisageable⁴³ puisque le produire existait bien déjà, lui aussi, en tant que valeur d'échange, avec l'apparition du rapport salarié de production, mais qui justement se trouvait significativement réservé le plus souvent non aux rapports entre dominants et dominés mais aux rapports internes au groupe dominé (à l'opposé de ce qui prévaudra dans le capitalisme). L'absence de toute volonté seigneuriale de contrôler, à travers le prélèvement, la production, se lit dans cette propriété essentielle du prélèvement qu'est sa convertibilité générale, puisqu'elle a pour effet que la production n'est en rien contrainte par le prélèvement, ce qui lui permet d'être pleinement régie par la valeur d'usage⁴⁴ – tandis qu'inversement cette même convertibilité oblige les bénéficiaires du prélèvement à n'avoir à ce dernier qu'un rapport de valeur d'échange puisque, ne pouvant jamais

43 Et a d'ailleurs été réalisé mais, de façon significative, exclusivement dans les zones périphériques du système seigneurial, et à date tardive – comme cas-limite du système donc, représentant un fonctionnement non généralisable parce qu'adapté à un contexte exceptionnel. En effet, les « corvées » (mais précisément il faudrait trouver un autre terme – et c'est ici que parler de prélèvement en travail serait pertinent) des grands domaines d'outre-Elbe à l'époque moderne, parce qu'elles ne visaient qu'à la production au profit du seigneur de céréales qui n'étaient pour lui que valeur d'échange (puisque'elles étaient destinées à l'exportation vers l'Europe du nord-ouest), représentaient elles-mêmes un prélèvement de valeur d'échange – soit l'inverse des corvées classiques du système seigneurial, auxquelles aussi bien tout les opposaient, et notamment le fait qu'elles étaient d'importance tout sauf symbolique.

44 Les tenanciers n'ont de ce fait ni à opérer des productions dont ils n'ont pas l'usage uniquement parce qu'elles font l'objet d'un prélèvement, ni à avoir à leurs productions un rapport de valeur d'échange afin de se procurer ainsi les productions qu'ils ne sont pas en mesure d'effectuer mais qui font l'objet d'un prélèvement. Ainsi, et paradoxalement, c'est la convertibilité du prélèvement, c'est-à-dire son existence comme valeur d'échange, qui permet à la production d'être pleinement effectuée comme valeur d'usage.

savoir ce qui leur sera versé, ils ne peuvent envisager de l'utiliser pour couvrir directement leurs besoins. Que le fait que la production soit réalisée comme valeur d'usage ait représenté un enjeu central pour le système seigneurial, rien ne le prouve mieux finalement que le prélèvement puisque, alors que celui-ci n'était pour les seigneurs que valeur d'échange, alors donc que le plus simple eût été de ne le stipuler que dans la réalisation paradigmatique de la valeur d'échange, la monnaie donc, tel n'a jamais été le cas parce que cela aurait entraîné chez les redevables un rapport à leur production – au moins pour la partie de leur production dont ils étaient redevables – comme valeur d'échange.

Si la caractéristique centrale du système seigneurial réside dans l'existence de régimes parallèles de valeur socialement distincts, l'opérateur permettant la réalisation de cette caractéristique est donc le prélèvement. Ceci tout d'abord, fondamentalement, parce que c'est par son entremise qu'est assuré le lien entre ces deux régimes puisque c'est dans le prélèvement que s'opère la transubstantiation d'une production effectuée comme valeur d'usage en une valeur d'échange ; car en effet, plutôt que de parler de régimes parallèles d'existence de la valeur il serait plus juste (quoique moins immédiatement compréhensible) de parler de régimes sécants d'existence de la valeur, la clé résidant dans le fait que les mêmes objets sont saisis en fonction d'un type différent de valeur par les agents relevant de groupes sociaux distincts. Mais si le prélèvement ainsi relie les deux régimes de valeur il est aussi bien ce qui leur permet d'exister de façon séparée, à la fois parce qu'il est prélèvement – parce que, donc, il opère une distinction complète entre la sphère de la production et celle de la circulation – et parce qu'il est prélèvement convertible, la convertibilité apparaissant comme une caractéristique nécessaire tant elle ne représente que l'approfondissement de la fonction même qui est celle du prélèvement. On comprend alors pourquoi la forme sociale du prélèvement n'apparaît ni dans le système domanial ni dans le système capitaliste, puisque tous deux sont identiquement, quoique selon des modalités opposées, caractérisés par la prééminence d'une seule forme de valeur – prééminence qui ne se réalise jamais aussi bien que si elle est déjà inscrite dans la production même, ce qui implique le contrôle direct de

celle-ci par les dominants (et donc l'impossibilité d'un prélèvement à leur profit), raison pour laquelle la ponction, dans ces deux systèmes, porte non pas sur le produit (et donc la sphère de la circulation) mais sur le produire (et donc la sphère de la production)⁴⁵. Parce que et le système domanial et le système capitaliste sont caractérisés par la prééminence d'une et une seule forme de valeur, ils sont identiquement définis par l'existence d'un rapport unique (quoique inverse) entre produit et produire, que ceux-ci soient indistinguables comme dans le système domanial de la valeur d'usage ou qu'au contraire ils soient systématiquement distingués dans le capitalisme de la valeur d'échange ; tandis que le système seigneurial a pour propre le caractère potentiel de cette distinction. Ce caractère potentiel ne doit cependant nullement être compris dans une perspective évolutionniste faisant du système seigneurial un état simplement intermédiaire et transitionnel entre les systèmes domanial et capitaliste, comme si à l'indistinguabilité succédaient la distinguabilité puis la distinction, suivant une logique téléologique classique où les entités prennent progressivement conscience de leur différence ; en effet, cette potentialité tend dans le système seigneurial à ne pas être réalisée, ceci en raison de la nécessité qu'il y a à ce que la production soit effectuée comme valeur d'usage. La distinction entre produit et produire n'importe finalement, dans le système seigneurial, que dans le cadre du prélèvement, parce que celui-ci ne doit porter que sur le produit afin de laisser le produire entre les mains des tenanciers, de sorte que ceux-ci puissent l'organiser de telle sorte qu'il soit indistinct du produit ; si la distinction entre produit et produire n'est, dans le système seigneurial, qu'une potentialité, c'est parce que cette distinction connaît un destin radicalement différent suivant que l'on se situe dans la sphère de la production (où elle ne doit pas se réaliser) ou dans la sphère de la ponction (où il lui faut au contraire se réaliser afin que la non-réalisation de la distinction dans la sphère de la production soit possible).

45 La ponction s'opère dans le système domanial sur le produire comme production (au sens de ce terme défini p. 8), dans le système seigneurial sur le résultat du produire comme marchandise, et dans le capitalisme sur le produire comme marchandise. On voit donc que, si dans le système domanial comme dans le capitalisme la ponction porte sur le produire, c'est en tant que ce dernier n'est dans le système domanial pas séparé de son résultat alors que c'est en tant qu'il est dans le système capitaliste séparé de son résultat : en tant, donc, qu'il s'agit finalement de deux produire radicalement différents.

IV. Transformations de la valeur d'échange et dynamique du système seigneurial

Mais s'il était donc essentiel au système seigneurial que produit et produire restent indistincts dans le cadre de la production, s'il était donc essentiel au système seigneurial que celle-ci soit aussi largement que possible effectuée en tant que valeur d'usage, une contradiction ne cessait de menacer la réalisation de cette nécessité. En effet, parce que pour les seigneurs leur prélèvement n'était que valeur d'échange, ceux-ci ne pouvaient que tendre à le transformer dans la réalisation la plus parfaite de cette valeur d'échange, soit la monnaie, ne pouvaient donc que tendre à convertir définitivement leur prélèvement en redevances monétaires ; ce qui aurait obligé leurs tenanciers à avoir à leur production, ou du moins à la part correspondant au prélèvement qui s'exerçait sur eux, un rapport de valeur d'échange. C'est ici que rentre en compte un des phénomènes majeurs du système seigneurial, qui en représente un élément remarquable aussi bien d'homogénéité spatiale que de continuité chronologique par delà les évolutions (souvent surestimées) de ce système (évolutions que l'on peut résumer à la dichotomie historiographique entre histoire médiévale et histoire moderne), soit l'inflation – cette inflation qui le caractérise dès peu après son apparition (c'est-à-dire dès qu'a commencé à se manifester la contradiction susdite) et qui, sous des formes changeantes, va l'accompagner toute son existence avant de brusquement disparaître avec lui. L'inflation en effet, parce qu'elle avait pour conséquence de réduire la valeur d'échange des redevances (fixes) en monnaie, détournait les seigneurs de la conversion définitive de leurs redevances, et par là écartait le risque que les tenanciers ne soient amenés à avoir à leur production un rapport de valeur d'échange ; ainsi donc le même élément, c'est-à-dire la valeur d'échange, assurait-il à la fois le mécanisme de la ponction, et la résolution des contradictions liées à ce mécanisme.

Qu'il se soit agi là, pour le système seigneurial, d'un enjeu essentiel, il n'en est de meilleure preuve que le fait que cette inflation a été identiquement assurée dans deux contextes monétaires radicalement opposés, deux contextes donc qui logiquement auraient dû avoir pour effet des conséquences opposées, et qui ne se sont pourtant traduits que par une transformation du mode de

manifestation de cette si nécessaire inflation. En effet, initialement cette inflation a été générée par la conjonction entre d'une part un État naissant commençant à se différencier d'un simple pouvoir seigneurial, et donc à la recherche de sources de financement autres que le seul prélèvement seigneurial, mais trop faible encore pour en établir qui soient à la fois pérennes et institutionnalisées, et d'autre part une famine de métaux précieux (liée à l'augmentation brusque, par rapport au système domanial, du rôle social de la valeur d'échange, augmentation brusque face à laquelle le passage au bimétallisme n'avait que momentanément suffi) rendant nécessaire les manipulations monétaires, manipulations monétaires auxquelles le pouvoir régalien était d'autant plus enclin qu'il profitait de ce qu'elles relevaient de son monopole pour les transformer en source de revenus. C'est au contraire à partir du XVI^e siècle l'afflux massif de métaux précieux américains qui a bouleversé les prix, sans que l'État, désormais bien affermi (et l'étant d'autant plus qu'il était généralement le principal bénéficiaire de cet afflux), n'y soit plus pour grand chose. Les deux phénomènes ont donc une étiologie opposée, et de ce fait un mode de manifestation distinct (à l'augmentation continue des prix au XVI^e s'oppose leur évolution beaucoup plus saccadée aux XIII^e-XV^e siècles, faite de brusques envolées liées à l'altération du titre des monnaies, suivies souvent de retours en arrière, toujours partiels cependant, le rétablissement de la « bonne monnaie » n'étant jamais complet), ce qui a amené les historiens à les considérer de façon radicalement différente (poussés en cela par leur séparation entre deux périodes censément essentiellement distinctes) – « crises monétaires » d'un côté, « révolution des prix » de l'autre. Il n'en reste pas moins que leur résultat profond a été le même, soit l'affaiblissement de très long terme de la valeur de la monnaie, qui aussi bien était seul ce qui importait pour la reproduction du système seigneurial.

On voit ainsi comment un phénomène doté d'une nécessité systémique a pu effectivement se réaliser – ce qui n'a rien d'évident, les agents n'étant nullement conscients des nécessités de la reproduction d'un système que nécessairement ils ignorent ; en l'occurrence, si les seigneurs ont assuré les conditions de reproduction de la bonne effectuation de leur ponction, c'est parce que, beaucoup plus prosaïquement, ils ont été soucieux du maintien de la valeur réelle de leurs

redevances ; de même que si l'inflation nécessaire pour leur procurer ce souci a été générée, c'est en raison de l'apparition d'un agent nouveau sur la scène du monde féodal, l'État, agent auquel les autres ont longtemps dénié des ressources spécifiques, et qui s'est de ce fait tourné vers la manipulation de l'un des instruments dont il disposait – et ceci d'autant plus facilement que cette manipulation représentait une nécessité économique. Il eût toutefois été problématique que cette manipulation portât sur cela même qui était devenu ce par quoi se réalisait la ponction, tant cette manipulation pouvait provoquer de violentes secousses mal contrôlées ; mais précisément une évolution immédiatement antérieure au début de ces manipulations monétaires (manipulations dont elle représentait la condition de possibilité), évolution d'une portée historique considérable puisqu'elle consistait en la réintroduction en Occident d'un monnayage d'or disparu (sous des formes autres que symboliques) depuis l'effacement du système tardo-antique, permettait de séparer la forme sous laquelle les dominants maniaient la valeur d'échange, forme à laquelle fut épargné le chaos monétaire tardo-médiéval, des espèces à quoi se limitait le contact des dominés avec cette même valeur d'échange, espèces d'argent et de cuivre en quoi consistaient notamment leurs redevances monétaires, c'est-à-dire ce dont il importait d'éviter la généralisation, et qui allaient seules porter tout le poids du financement indirect de l'État naissant par le biais des manipulations monétaires⁴⁶. Ce double monnayage disparu depuis si longtemps est d'autant plus significatif que, associé dès peu après son introduction à une dichotomie radicale du fonctionnement de ses deux composantes, dichotomie opposant à la stabilité de l'or la dégradation tendancielle, mais brusque et imprévisible, de la monnaie d'argent, par ces fonctionnements opposés il renforçait l'attachement à la valeur d'usage chez les tenanciers (puisque pour eux la valeur d'échange prenait la forme d'une entité mal maîtrisable) aussi bien que l'attachement à la valeur d'échange chez les dominés (puisque pour eux elle prenait la forme de cette stabilité qui était une valeur clé du système médiéval de représentations), et surtout manifestait aussi bien donc qu'il réalisait la dichotomie radicale existant

46 Là encore, la cause immédiate de la réintroduction du monnayage d'or n'a pas été sa nécessité systémique, mais le besoin d'augmenter le volume des espèces disponibles afin de pouvoir faire face à l'importance nouvelle acquise par la valeur d'échange.

au niveau du rapport à la valeur entre les dominants et les dominés.

Pour le dire autrement : le « chaos monétaire » tardo-médiéval avait en fait tout d'une structure parfaitement ordonnée – et c'est au contraire la « révolution des prix » du XVI^e siècle qui en la matière marque les premiers signes, non sans doute de délitement du système, mais d'une relative perte de l'efficacité de sa reproduction. Certes l'extraordinaire vitalité de ce système, sa profonde capacité d'adaptation, sont alors exemplairement prouvées par sa faculté d'obtenir les mêmes effets de conditions exactement inverses ; néanmoins d'une part l'affaiblissement de la forte dissociation entre deux monnayages aux caractéristiques sans rapport l'un avec l'autre⁴⁷, d'autre part la disparition du lien de nécessité entre la dégradation de la valeur de la monnaie et le financement d'un État qui, toujours plus affermi, s'était désormais créé avec l'impôt ordinaire une source de financement pérenne autre que les manipulations monétaires, marquent l'apparition de premières failles dans le bon fonctionnement du système⁴⁸. En effet – et c'est là la transformation majeure – il n'y a désormais plus d'acteur de poids ayant besoin de générer de la dégradation monétaire. L'établissement, à partir du XVII^e siècle, de l'État absolutiste, renforce cette involution en ce qu'il s'accompagne de deux transformations radicalement opposées aux nécessités de la reproduction du système seigneurial, et qui au contraire ouvrent vers un nouveau système, soit d'une part (à travers l'explosion fiscale) l'augmentation du prélèvement monétaire sur les dominés, qui oblige ces derniers à toujours plus considérer leur production comme valeur d'échange, et d'autre part

47 Ceci en raison de l'apparition de pièces d'argent de grande valeur faciale qui, rendues possibles par la fin de la famine monétaire, avaient pour effet de ne plus limiter le monnayage d'argent aux interactions et des dominés avec la valeur d'échange, et entre dominés et dominants autour de la valeur d'échange. Par contre, du fait que l'afflux métallique ne toucha jusqu'au XVIII^e siècle que le seul argent, dont seule donc la valeur relative aux autres marchandises (et à l'or) diminuait, était maintenu le rapport privilégié des privilégiés à la monnaie.

48 Failles qui, soulignons-le, ne sont que le produit de la dynamique même du système, c'est-à-dire de son bon fonctionnement. En effet, c'est d'une part le financement de l'État par le biais des manipulations monétaires qui a permis de le renforcer tant et si bien qu'il a pu finalement parvenir à imposer une façon pérenne d'assurer son financement ; et c'est d'autre part la famine monétaire liée à l'extension du domaine de la valeur d'échange qui a fait que l'on n'a eu de cesse de chercher et de trouver de nouvelles ressources minières, de Kutná Hora à Schwaz, avant que le pactole des « Indes », cherché par tous les explorateurs maritimes dès le milieu du XV^e siècle, ne finisse par changer radicalement la donne. C'est donc la dynamique même du système seigneurial qui entame le passage à un autre système.

l'instauration corrélative d'une certaine stabilité monétaire, qui en retour fait disparaître chez les seigneurs toute incitation à ne pas commuer en monnaie leurs propres redevances, créant ainsi un effet d'entraînement accélérant le passage des dominés à la saisie de leur production comme valeur d'échange.

C'est par là le capitalisme qui commence à s'instaurer puisque celui-ci se définit notamment par ceci que la forme dominante de rapport à la valeur se fait comme valeur d'échange ; et l'on voit alors combien ce qui est usuellement considéré comme le signe même de la faillite des monarchies d'Ancien Régime, leur endettement croissant tout au long du XVIII^e siècle, qu'aucune réforme ni aucun expédient ne parvenait à régler, n'était que l'expression d'une nouvelle nécessité systémique puisque cet endettement croissant se traduisait par une fiscalité toujours plus développée, c'est-à-dire par une emprise croissante de la valeur d'échange sur les logiques des dominés. Pour le dire autrement, ce n'est pas tant le capitalisme qui a renversé la monarchie d'Ancien Régime que la monarchie d'Ancien Régime qui en a permis l'avènement⁴⁹ ; ou comment, dans la genèse du capitalisme, il faut accorder autant sinon plus d'importance aux fastes et guerres louis-quatorziens (pour prendre l'exemple du paradigme même de l'État absolutiste), et à l'endettement lié (qui finira par déboucher sur rien de moins que la révolution française⁵⁰), qu'à l'accumulation primitive chère à Marx⁵¹. Car en effet, une fois ainsi assuré, et par le biais de l'impôt qui en découle, et par celui des

49 Et ce d'autant plus directement que l'un des expédients utilisés pour pallier à ces problèmes d'endettement étatique a été la confiscation des biens du clergé (*Säkularisation* autrichienne à partir de 1782, biens nationaux français à partir de 1789, *desamortización* espagnole à partir de 1798, etc.), soit la mise à bas des fondements matériels de l'institution dominante du système seigneurial.

50 C'est, après tout, « pour Nous aider à surmonter toutes les difficultés où Nous Nous trouvons relativement à l'état de Nos finances » que Louis XVI convoque en 1789 les États généraux : « Lettre du Roi pour la convocation des États généraux à Versailles, du 24 janvier 1789 », in *Archives parlementaires de 1787 à 1860, première série (1787 à 1799)*, 2^e éd., Paris, Librairie administrative P. Dupont, 1879, vol.1, p. 611..

51 On voit ainsi que l'État a joué vis-à-vis du système seigneurial un rôle diamétralement opposé en fonction des périodes, puisque s'il a initialement assuré une condition fondamentale de sa reproduction, il a *in fine* fonctionné comme son plus sûr fossoyeur. Ou plutôt l'État identiquement (et ce malgré le fait que l'État du XVIII^e n'a plus que peu à voir avec celui du XIII^e) a fonctionné comme adjuvant important dans la genèse des deux systèmes successifs – et tout se passe donc comme s'il était dépourvu d'une dynamique propre et que la forme de ses incarnations successives lui était fournie par les nécessités de la succession des systèmes de ponction. Ou comment l'institution en quoi les historiens traditionnellement voient la force motrice de l'histoire, paraît au contraire n'être qu'à sa

autres prélèvements commués en redevances monétaires en raison de la stabilité monétaire qui règne désormais grâce à l'établissement de cet impôt, l'extension du rapport des dominés à leur production en tant que valeur d'échange⁵², il ne restait plus, pour établir pleinement le capitalisme, qu'à ce que leur rapport à leur production comme valeur d'échange soit rapport non plus à leur produit mais à leur produire, qu'à ce que donc ils ne soient plus maîtres, comme ils l'étaient dans le système seigneurial, de leurs moyens de production – processus qui pour l'essentiel concerne le XIXe siècle et qui correspond avant tout à ce que l'on appelle l'exode rural, soit le transfert de la main-d'œuvre d'une agriculture et d'une petite industrie rurales où elle contrôlait directement une part majeure des moyens de production, à une grande industrie urbaine où elle se retrouvait radicalement dépossédée de ce contrôle.

Conclusion

Le système seigneurial est organisé autour et de la coexistence dans des mondes sociaux

remorque.

- 52 Extension d'autant plus grande qu'elle n'était pas seulement due à cette contrainte du prélèvement, de même qu'antérieurement ce n'était pas seulement le fait que le prélèvement ne s'effectuait avant tout pas en monnaie qui permettait de rendre compte de ce que les dominés n'avaient pas à leur production un rapport de valeur d'échange. En effet, cette nature non monétaire du prélèvement ne rendait que possible, mais nullement nécessaire, le fait que les dominés considèrent leur production comme valeur d'usage, et c'était à une caractéristique de la structure des prix qu'était dû le fait que cette possibilité se trouvait effectivement réalisée. En effet, si les prix étaient, sur le long terme, caractérisés par leur tendance à l'augmentation, sur le court terme par contre c'était l'instabilité qui les marquait, au gré de fluctuations aussi courtes que violentes (Julien DEMADE, « Du prélèvement à la ponction : temps du prélèvement et marché des denrées », *op. cit.*, p. 325-332). De ce fait, les dominés étaient vivement détournés de la considération de leur production comme valeur d'échange, puisque cette dernière n'était susceptible de fournir à leurs décisions qu'un repère erratique. Pour cette raison, la généralisation du rapport des dominés à leur production comme valeur d'échange est nécessairement passée par l'élimination de cette structure spécifique des prix, élimination qui représentait tout l'enjeu des débats et actions du XVIIIe autour de la « liberté du commerce » prônée par les physiocrates, explicitement présentée comme le moyen de lisser les variations temporelles des prix grâce à la réduction des écarts spatiaux de prix ; et l'on voit alors que, si la « liberté du commerce » a bien à voir avec la genèse du capitalisme, c'est non pas tant directement, comme on serait tenté de le penser, qu'indirectement, même si la force du système a précisément résidé dans ce fait qu'en assurant une condition apparente du système c'était en fait bien plus fondamentalement une condition structurelle qui était réalisée. Il ne s'agissait cependant là que de la seconde étape de la stabilisation de la valeur d'échange comme moyen de généraliser le rapport à la valeur comme valeur d'échange, la première étape ayant été assurée au XVIIe siècle par la disparition de l'inflation. Quoi qu'il en soit, ici comme avec l'inflation, on voit que c'est le même élément, c'est-à-dire la valeur d'échange, qui dans le système seigneurial assurait à la fois la ponction, et la reproduction des conditions de possibilité de cette ponction.

sécants de la valeur d'usage et de la valeur d'échange, et de la transmutation opérée par le prélèvement de la valeur d'usage en valeur d'échange, transmutation dont le mécanisme clé est représenté par la convertibilité des redevances, qui à la fois permet aux tenanciers de s'organiser en fonction de la valeur d'usage, et contraint les seigneurs à mettre la valeur d'échange au cœur de leurs logiques ; et la contradiction constitutive de ce système, à savoir qu'un prélèvement qui est perçu comme valeur d'échange doit impérativement être versé comme valeur d'usage, et ne doit donc pas être transformé en un prélèvement monétaire, est résolue par la forme spécifique prise par la valeur d'échange elle-même, soit l'inflation qui caractérise la valeur de la monnaie tout au long du système seigneurial. La disparition de l'inflation systémique, la part de plus en plus grande de la monnaie dans le prélèvement seigneurialo-étatique⁵³, représentent alors les conditions du passage à une autre formation sociale, non plus fondée sur un prélèvement assurant dans la sphère de la circulation la transmutation d'une valeur d'usage en valeur d'échange, mais où la ponction s'opère dans la sphère de la production en tant que celle-ci est, de même que l'ensemble des sphères économiques, structurée autour de la seule valeur d'échange ; non plus donc un monde où les rapports sociaux ont la possibilité, mais une possibilité généralement non réalisée, de se réaliser comme rapports monétaires, mais un monde où les rapports monétaires sont devenus la forme fondamentale des rapports sociaux – raison même pour laquelle il nous est si difficile de comprendre le fonctionnement de sociétés où tel n'est pas le cas.

53 Pour l'idée suivant laquelle prélèvement seigneurial et impôt étatique ne font qu'un, ou plutôt pour l'idée suivant laquelle l'instauration de l'impôt étatique ne représente qu'une réorganisation et une amélioration de l'efficacité du prélèvement seigneurial : Guy Bois, *Crise du féodalisme : économie rurale et démographie en Normandie orientale, du début du 14^e siècle au milieu du 16^e siècle*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1976.